Comment faire une demande d'entrée en établissement ?

- 1. Je vais sur isere.fr
- 2. Je clique sur E-services puis sur Entrée en établissement

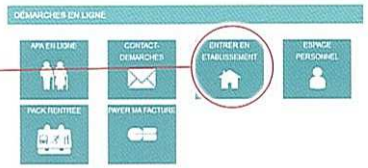

- 3. Je lis les instructions sur « Entrer en établissement » et je peux, en bas de la page, faire ma demande
- 4. Je crée un compte ou je me connecte à mon Espace personnel

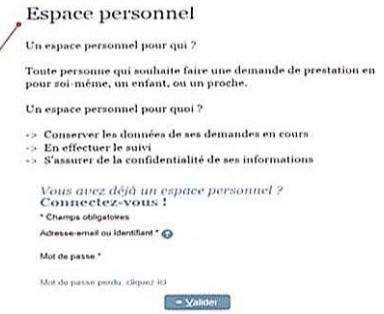

- 5. Une fois connecté à mon Espace personnel, je clique sur « Entrer en établissement » puis sur « Créer un dossier de demande »
- 6. Je complète la partie administrative pour créer un dossier. Je me laisse guider dans les étapes suivantes
- 7. Je déclare mon médecin traitant et je prends rendez-vous avec lui pour lui faire remplir le volet médical et le volet autonomie de mon dossier
- 8. Je présélectionne les établissements selon mes critères
- 9. J'envoie ma demande aux établissements choisis dès que mon volet médical et mon volet autonomie sont remplis

Comment suivre une demande d'entrée en établissement ?

- 1. Je vais sur isere.fr
- 2. Je clique sur E-services puis sur Entrée en établissement

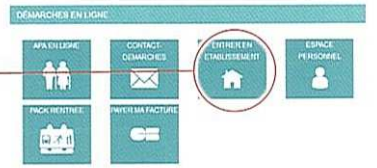

- 3. Je me connecte à mon Espace personnel

- 4. Je clique sur « Entrer en établissement » puis sur « Suivre un dossier »
- 5. J'arrive sur « Suivi de mes dossiers » et je clique sur le numéro de dossier souhaité

- 6. J'arrive sur mon dossier et je clique sur « Consulter les réponses des établissements »

Je peux à tout moment consulter les réponses des établissements et accepter ou refuser leurs propositions d'admission